



Bourse d'excellence Marie Hélène Allain 2024

Guide de présentation des candidatures

La bourse d'excellence Marie Hélène Allain est un prix bisannuel de 10 000 \$ décerné aux artistes et artisans néo-brunswickois en milieu de carrière et attribué sur la recommandation d'un jury indépendant. Pour faire partie de la sélection, les artistes doivent s'être distingués au cours de leurs dix dernières années de pratique professionnelle et proposer la création d'un ensemble d'oeuvres significatif pendant l'année visée par la bourse.

Nommée en l'honneur de l'artiste acadienne Marie Hélène Allain, cette bourse favorise l'exploration et l'innovation créatives. Après avoir obtenu le prix Strathbutler, Mme Allain a été invitée, par Sheila Mackay, à siéger au conseil d'administration de la fondation et s'est affirmée comme chef de file du développement de l'organisation. Marie Hélène Allain, dont la carrière est un exemple d'exploration créative, de poursuite de l'excellence et d'apprentissage continu, a appuyé les artistes professionnels tout au long de son mandat de trois ans.

La création de la bourse d'excellence Marie Hélène Allain répond aux besoins exprimés par les artistes à mi-carrière. Ce prix vise à soutenir et à promouvoir spécifiquement les artistes qui sont arrivés à cette étape de leur carrière et dont les oeuvres possèdent du potentiel. Il appuie la poursuite de l'excellence en fournissant des fonds qui aideront l'artiste à réaliser ou présenter un ensemble de nouvelles oeuvres. La bourse d'excellence Marie Hélène Allain est décernée une seule fois dans une carrière.

Ce financement repose sur la conviction que les artistes ont besoin de liberté créative pour explorer de nouvelles idées en profitant d'occasions (voyages, mentorat, réseautage) et en consacrant du temps à l'exploration artistique.

Toutes les candidatures seront évaluées par un jury indépendant composé de professionnels des arts, reconnus comme tels par leurs pairs. Elles peuvent être présentées en français ou en anglais.

Date limite pour le dépôt des dossiers de candidature – Bourse d'excellence Marie Hélène Allain 2024

La date limite pour l'envoi des dossiers dûment remplis (comprenant toute la documentation à l'appui) est **le 14 juin 2024**, le cachet de la poste en faisant foi. Les dossiers incomplets ou en retard seront refusés.

La Fondation n'accepte aucune demande ou dossier par fax ou par courriel.

Critères d'admissibilité

Les artistes doivent être citoyens canadiens ou obtenu le statut de résident permanent. Ils doivent avoir résidé au Nouveau-Brunswick pendant au moins cinq (5) années civiles consécutives immédiatement avant de présenter leur candidature.

Les candidats doivent compter plus de dix années de pratique artistique.

Ils doivent également répondre à la définition d'artiste professionnel, c'est-à-dire :

- posséder une formation spécialisée dans le domaine (pas nécessairement d'un établissement d'enseignement);
- avoir produit un corpus d'oeuvres indépendantes;
- avoir présenté au moins trois (3) fois leurs oeuvres en public dans un contexte professionnel au cours des dix (10) dernières années;
- ne pas avoir déjà reçu le prix Strathbutler, la bourse d'excellence Marie Hélène Allain étant réservée aux artistes en milieu de carrière seulement.

Les candidates et candidats doivent donner des renseignements relatifs à l'exploration créative qu'ils projettent ou qu'ils mènent, dessins préliminaires, photographies ou maquettes à l'appui.

Au milieu et à la fin de l'année visée par la bourse, les candidats doivent également produire un rapport et y joindre les reçus pertinents.

*Bourse d'excellence Marie Hélène Allain
Guide de présentation des candidatures,
suite en p. 2*

Éléments obligatoires du dossier de candidature

La Fondation Sheila Hugh Mackay exige que le dossier comporte à la fois des documents visuels et écrits. Les documents écrits fournissent des renseignements détaillés au jury tandis que les documents visuels donnent, sur le clé USB des exemples d'oeuvres réalisées par les artistes. Concernant ces documents visuels et écrits, les candidats sont invités à suivre les directives détaillées ci-dessous.

Documents écrits du dossier

Présenter chacun des six documents écrits obligatoires en quatre (4) exemplaires. Inclure seulement les documents décrits dans le présent formulaire de candidature. Aucun autre document ne sera examiné par le jury.

Attacher chaque ensemble de six documents avec un trombone (ne pas les relier, ni les monter, ni les agraffer). Suivre l'ordre indiqué ci-dessous.

Chaque document écrit doit être présenté sur une feuille distincte. Il doit être imprimé à l'encre noire, sur un seul côté et être clairement identifié.

- **Page couverture dûment remplie**
Remplir ce formulaire (page 4 du guide) à l'encre noire. L'artiste et la personne qui le parraine doivent apposer leur signature dans les espaces prévus à cette fin. Leurs coordonnées doivent être à jour et complètes.
- **Curriculum vitae de trois pages maximum**
- **Résumé du projet**
Ce résumé doit expliquer le thème et/ou la structure qui contribuera à la réalisation de l'oeuvre projetée. Il peut être énoncé par écrit et inclure des images numérisées de croquis rapides ou de dessins préliminaires de l'oeuvre en question.
- **Lettre d'appui à l'artiste**
- **Bibliographie**
Une telle bibliographie peut comprendre des articles publiés, des entrevues, des films ou des livres mettant en lumière les critiques et les éloges dont l'oeuvre ou la pratique actuelle de l'artiste ont fait l'objet.

- Une liste numérotée identifiant chacune des images contenues dans le clé USB du dossier de candidature.

La liste doit suivre le même ordre que les images numérisées et comporter les renseignements suivants permettant de les identifier :

- Titre de l'oeuvre : Inscrivez un numéro, vos initiales, l'année et le titre de l'oeuvre pour chaque fichier (image). Numérotez les neuf premières images en les faisant précéder d'un zéro (p. ex., 01initialesannéetitre.jpg)
- Date de réalisation
- Matériaux et dimensions

Documents visuels du dossier

Les artistes doivent présenter un disque contenant vingt (20) images maximum. Ce disque peut comporter des images d'oeuvres existantes, mais devrait aussi comprendre des images reliées à la nouvelle oeuvre. Lire attentivement les directives ci-dessous pour savoir comment les présenter.

- **Les images des oeuvres doivent respecter les directives suivantes :**
 - Présentation sur le clé USB compatible avec les ordinateurs personnels
 - Format de fichier JPEG uniquement
 - Sauvegarde des images directement sur le clé USB, sans création de fichier ou de dossier électronique
 - Mention du nom de l'artiste et de l'année de présentation (2024) sur le clé USB bien identifié
 - Pour une vidéo, utiliser des fichiers accessibles par Quick Time ou lecteur Windows Media en veillant à la compatibilité des fichiers avec les ordinateurs personnels.
 - Si le dossier comporte seulement une vidéo, il faut en limiter la durée à 5 minutes.
 - Si le dossier comporte une vidéo et des images fixes, la durée de la vidéo est limitée à 3 minutes et le nombre d'images à 10.

*Bourse d'excellence Marie Hélène Allain
Guide de présentation des candidatures,
suite de la p. 2*

- Photo numérique de type portrait
 - Un des objectifs de la Fondation Sheila Hugh Mackay est d'augmenter la visibilité des artistes du Nouveau-Brunswick. Pour accélérer et faciliter l'annonce de la personne gagnante de la bourse d'excellence Marie Hélène Allain, nous demandons aux candidats de fournir une photo prise de face, comme il convient pour les médias.

Quelques rappels

À ne pas oublier avant d'envoyer le dossier :

Présenter chacun des six documents écrits obligatoires en quatre (4) exemplaires.

Attacher chaque ensemble de six documents avec un trombone. Suivre l'ordre indiqué précédemment.

Chaque document écrit doit être présenté sur une feuille distincte. Il doit être imprimé à l'encre noire, sur un seul côté et être clairement identifié.

Présenter un (1) clé USB comprenant toutes les images numérisées. Y indiquer clairement le nom de l'artiste et la date (2024).

Coordonnées pour l'envoi du dossier de candidature :

Fondation Sheila Hugh Mackay,
C.P. 416,
Saint John (N.-B.) E2L 4L9

Toutes les demandes de renseignements concernant la bourse d'excellence Marie Hélène Allain doivent être adressées à la directrice générale de la fondation, Kathryn McCarroll :

506.693.5647

shmf@sheilahughmackay.ca

La Fondation Sheila Hugh Mackay se réserve le droit de refuser les dossier qui sont incomplets ou qui ne respectent pas les présentes lignes directrices.

Est implicite dans la soumission de tout document la permission d'en publier des éléments, en tout ou en partie, notamment le nom du lauréat, afin de promouvoir et d'annoncer la bourse.



Page couverture du dossier de candidature Bourse d'excellence Marie Hélène Allain 2024

Renseignements sur l'artiste

Nom complet _____

Adresse postale _____

Ville _____ Prov _____ Code postal _____

No. de téléphone de jour _____ de soir _____ cellulaire _____

Courriel _____

Titre du projet _____

Signature _____

Renseignements sur la personne qui parraine l'artiste

Nom complet _____

Adresse postale _____

Ville _____ Prov _____ Code postal _____

No. de téléphone de jour _____ de soir _____ cellulaire _____

Courriel _____

Signature _____

En présentant mon dossier de candidature, je reconnais que la Fondation Sheila Hugh Mackay a le droit d'en faire la promotion et de le publier en tout ou en partie, y compris mon nom, ma photo et les documents qu'il contient, à sa discrétion et selon ses besoins. Un formulaire de licence non exclusive à signer est annexé.

Signature du candidat _____

Date de mise en candidature _____